DLP-4-6-82987433

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE nº 1610 AD - Edition Grandes Cultures

EDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire" GRANDES CULTURES

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

Régisseur des recettes DDA
C.C.P 8604-02 D NANTES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
10, rue Le Nôtre, 49044 ANGERS CEDEX
Tel.: 36 16 . 55

BULLETIN Nº 28 DU 26 MAI 1982 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

P 1 : Céréales ; P 2 : Céréales et Pomme de terre

/ BLES D'HIVER /

Les blés précoces sont épiés dans tous les départements. Pour les semis plus tardifs, et dans le Nord des départements de Mayenne et Sarthe, l'épiaison se produira fin Mai début Juin. L'état sanitaire des blés est actuellement bon, mais il peut se modifier en fonction du climat. La protection sanitaire doit donc être raisonnée, dans chaque parcelle, en fonction du nombre d'épis au m2, car c'est lui qui conditionne le rendement. On estime ainsi que :

Un traitement fongicide à l'épiaison est :

- Rarement rentabilisé pour une densité inférieure à 450 épis au m2
- Fréquemment rentabilisé à partir de 500 épis au m2.

Il est donc indispensable de déterminer le nombre d'épis au m2. On opérera ainsi :

- Semis en ligne (16 - 18 cm) : compter dans le sens du rang, entre deux baguettes de 1 m, répéter cette opération 5 fois. Multiplier par 6 le nombre moyen d'épis obtenu.
- Semis à la volée : compter les épis, à l'intérieur d'un cadre de 50 cm de côté, répéter cette opération 5 fois. Multiplier le chiffre moyen obtenu par 4.

D'après des essais antérieurs de l'I.T.C.F. , pour obtenir des rendements supérieurs à 65 Qx, il faut pour les variétés suivantes :

. Maris Huntsmann : plus de 450 épis au m2 ;
. Corin, Capitole : plus de 500 épis au m2 ;
. Adam, Arminda, Hardi, Top et Talent : plus de 600 épis au m2.

I - MALADIES CRYPTOGAMIQUES

L'évolution des maladies est la suivante :

Septoriose du Feuillage - Toutes les analyses de laboratoire montrent, qu'actuellement, nous sommes en présence, dans tous les départements, uniquement de la Septoriose du feuillage (Septoria tritici). Cette septoriose reste actuellement limitée à la base des plantes. Les risques demeurent faibles. Le traitement fongicide contre cette septoriose se justifie uniquement dans les parcelles ayant un potentiel de rendement élevé.

Septoriose des épis (Septoria nodorum) - Cette affection n'a jamais été observée dans les analyses réalisées dans tous les départements.

Rouille jaune - la maladie ne s'étend pas. Surveiller attentivement les variétés Corin, Talent.

Rouille brune - La maladie est présente dans quelques parcelles, mais ne semble pas en extension.

Oïdium - La maladie est présente sur les variétés sensibles type : Hardi, Roazon, mais ne présente un caractère de gravité que dans les blés à très forte densité (plus de 600 épis m2).

Jaunissement physiologique - Attention ! le jaunissement de l'extrémité de certaines feuilles ne doit pas être confondu avec une attaque de Septoriose du feuillage

CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAITEMENTS ET CHOIX DES FONGICIDES

Dans les parcelles ayant maintenu un potentiel élevé de rendement, une intervention fongicide à l'épiaison doit être envisagée ; c'est la présence de la septoriose du feuillage qui conditionne, en général, le choix de la spécialité.

../.

91

+ les essais du Service de la protection des Végétaux ont mis en évidence que les spécialités fongicides les plus performantes contre la septoriose du feuillage sont : les Tilt, les Sportak, le Cereclair, le Blédor 3.

+ Toutefois, il convient de comparer les prix de revient, en fonction du rendement espéré. Ainsi, les spécialités à base de mancozèbe, manèbe, auxquels on ajoute 8 Kg de soufre mouillable, peuvent être réservées aux parcelles où le potentiel de rendement espéré est le plus faible.

+ En cas de présence de Rouilles jaune et brune, utiliser une spécialité efficace.

+ En cas de présence d'oïdium sur les dernière feuilles, utiliser une spécialité efficace.

II - INSECTES

Pucerons des épis - Les pucerons des épis sont observés dans tous les départements, ils sont nombreux en Loire Atlantique, Vendée, Maine et Loire ; la Sarthe et la Mayenne sont légérement moins touchés. Toutefois, dans une même zone fortement contaminée, des parcelles peuvent rester indemnes. En conséquence, il convient de faire un sondage précis dans chaque parcelle sur une centaine d'épis bien répartis.

- Une intervention contre les pucerons se justifie si l'on dénombre un épi sur deux porteur au moins de cinq pucerons.

- Le traitement s'il se justifie doit être réalisé entre les stades "80 % de l'épiaison" et "mi floraison", et au plus tard à la mi floraison.

Le gain de rendement est en effet fonction de la date d'application comme l'indique le tableau ci-dessous.

DATE D'APPLICATION	GAIN DE RENDEMENT
a) 80 % des épis à l'épiaison totale	6 - 7 Qx
b) 10 jours après l'épiaison totale	3 Qx
c) 20 jours après l'épiaison totale	0,5 Qx à nul

Employer 400 à 500 l/Ha de bouillie. Utiliser une spécialité insecticide publiée dans le bulletin N° 27 du 14 Mai. Nous rappelons que le CRONETON MR s'emploie à 1L/Ha et non pas 1,5 L/Ha.

/ ORGE DE PRINTEMPS /

Jaunissements physiologiques - On observe dans toutes les cultures un jaunissement de l'extrémité du feuillage ; ce phénomène, de nature physiologique, est du aux conditions climatiques.

Pucerons du feuillage - La protection contre les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante doit être assurée jusqu'au redressement.

Oïdium - Si un traitement insecticide est appliqué, ajouter 8 Kg de soufre mouillable par Ha contre cette affection.

/ MAIS /

Pyrale du Maïs - Dans les régions envahies par la pyrale du maïs, il est indispensable de détruire, par le feu, les rafles et débris de crib avant le 10 Juin, pour réduire le nombre de papillons.

Noctuelles - Les papillons sont nombreux et les conditions climatiques favorables au développement de ces insectes. Surveiller, attentivement, les cultures.

/ POMMES DE TERRE /

POMMES DE TERRE

CONCOURS DE DEPISTAGE DES PREMIERS FOYERS DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Une prime de 120 francs sera attribuée à la première personne de chacun des départements dépendant de la Station qui enverra les premières taches de mildiou de la pomme de terre, et une prime de 90 francs à la deuxième. L'expédition devra être faite, sous pli cacheté et affranchi à : Station d'Avertissements Agricoles des pays de la Loire, 10 rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX.

Les feuilles de pomme de terre devront être placées dans un peu de mousse ou de coton hydrophile légèrement humide. L'emploi de sacs en matière plastique est déconseillé.

L'envoi devra être accompagné de renseignements qui pourront être consignés sur une formule du modèle ci-dessous:

NOM : .... Prénom : .... Adresse : ....
Lieu de la découverte de la tache de mildiou : .... Date : ....
Variété attaquée : .... Importance de l'attaque : .... Traitements effectués : ....

DANS L'ETAT ACTUEL DES CHOSES, AUCUN TRAITEMENT N'EST A EXECUTER CONTRE LE MILDIOU DE POMME DE TERRE.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire - 10 Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX
N° C.P.P. 16 10 AD - Le Directeur Gérant : G. RIBAULT.